



SEANCE du 17 septembre 2020

Date de convocation :
10/09/2020
Date d'affichage :
10/09/2020

Le dix-sept septembre deux mil vingt à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :

Mmes et MM. Marcel JEAN, Katell VALOGNE, Thierry OURRY, Alain LEGENDRE, Marie-Lise MAREUGE, Philippe NEKRASSOFF, Marie-Hélène VALOGNES, Serge DELAHAYE, Thierry ETIENNE, Alain LEBAS, Jean-Yves LEROUX, Sébastien SANIER, Laurence AUGUSTE, Emmanuelle VOYER, Gaëlle VALLEE, Karine VOISIN, Ophélie BELIN, Aurore HOLLEY, Catherine KERVADEC, Pierre AUBRIL, Kristina LABBEY, Christelle HAMCHIN, Christine LEVEZIEL-BONNEFONT, Olivier OSMONT

Excusés : Céline LAUTOUR ayant donné pouvoir à Alain LEGENDRE, Bruno DELARUE ayant donné pouvoir à Sébastien SANIER

Secrétaire de séance : Mme katell VALOGNE

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- recrutement d'une secrétaire pour le PSLA
- lotissement de Ravenoville : autorisation vente lots par une agence immobilière pour 3 mois en exclusivité
- ajout d'un terrain aux locataires d'un logement communal à Carquebut

Pour le 1er et le dernier point, le Conseil municipal est d'accord pour l'ajout de ces points à l'ordre du jour, à l'unanimité. Pour le point 2, l'avis du Conseil municipal est favorable par 25 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

60 /2020 – Recrutement d'une secrétaire pour le Pole de santé libéral et ambulatoire

Monsieur HOLLEY indique que les travaux avancent bien. Une réunion a eu lieu avec les professionnels de santé afin de connaître leurs attentes. A été soulevée la question du personnel qui devra être mise à disposition, à savoir une secrétaire et une personne en charge de l'entretien des locaux. Pour la secrétaire médicale une candidature avec références et expérience, a été enregistrée en mairie ;et Monsieur le Maire a fait estimer son coût annuel. Cette charge sera à répartir en fonction des besoins des professionnels de santé. Il propose donc de créer un poste de secrétaire pour 1 an.

Mme KERVADEC demande si les baux de location sont prêts. M. HOLLEY lui indique que pour l'instant les charges ne sont pas calculées : salaire secrétaire, téléphonie, informatique, entretien des locaux.... les devis sont en cours. D'ailleurs M. HOLLEY précise que les contribuables de SAINTE MERE EGLISE vont payer le PSLA contrairement à ceux des communes limitrophes qui profiteront du service. Il souhaite pouvoir les solliciter. La commune va acquérir prochainement le cabinet médical des Docteurs PESCHARD suivront des travaux d'aménagement qui devraient être achevés pour le 1er novembre.

Mme LABBEY s'interroge sur ce poste qui a compétences égales trouverait peut être preneur par une personne de la commune. M. HOLLEY va rencontrer dans un premier temps cette candidate.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 24 voix et 3 abstentions, décide de la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial 7e échelon.

61/2020 – lotissement de la Fontaine

Monsieur HOLLEY rappelle la genèse de ce projet de lotissement qui a fait l'objet d'un permis d'aménager en mars 2012. Entre temps les communs du château de Ravenoville ont été restaurés par la société DIPIERCI qui avait par promesse unilatérale en septembre 2016 mis des options sur les lots 1 – 2 et 12 sans engagement financier. Depuis aucune parcelle n'a été vendue.

Cette société ayant un autre projet dans le secteur souhaiterait que l'ensemble des terrains lui soit réservé pour 18 à 24 mois. Monsieur le Maire l'a invité à acheter le tout dès maintenant, l'engagement financier pour la collectivité étant important.

Le prix de vente est de 55 € le m2. Une agence immobilière PLAZA se propose de les vendre avec exclusivité de 3 mois.

M. HOLLEY invite donc l'assemblée à se prononcer sur le maintien ou pas de ce point à l'ordre du jour : 22 voix pour 5 voix contre

Il demande aux conseils municipaux de confier à l'agence PLAZA immobilier pour 3 mois en exclusivité, la vente des parcelles du lotissement de la Fontaine au prix de 55 € le m2 .

A la majorité, avec 4 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de confier la vente des parcelles du dit lotissement à l'agence PLAZA.

62/2020- Terrain communal Carquebut

Monsieur le maire a été sollicité par les locataires du logement communal de Carquebut « 4 rue du Port » qui souhaitent que le terrain jouxtant la mairie leur soit réattribué. En effet, la commune l'avait reprise pour en faire un parking mais le délaissé est restait depuis à l'abandon.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer ce terrain à M. et Mme LECHANOINE Didier. Un avenant à leur bail sera rédigé en ce sens.

62/2020- Médiathèque : aide financière exceptionnelle de la DRAC

Monsieur HOLLEY a reçu du Ministère de la Culture un courrier proposant le soutien exceptionnel financier aux acquisitions des bibliothèques communales au titre des années 2020 et 2021. Cette aide est notamment pour l'achat de livres afin de contribuer au redémarrage d'activité des librairies. Le budget communal doit prévoir une enveloppe de 5 000 € HT alors qu'il est actuellement de 5 000 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre des années budgétaires 2020 et 2021 en s'accordant pour une hausse du budget.

Achat d'un véhicule d'occasion pour le CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'au moment du vote du budget, il n'avait pas été retenu l'acquisition d'un véhicule neuf et avait opté pour la location d'un camion. Ce camion est nécessaire chaque mois pour le transport des denrées alimentaires de la Banque alimentaire. Compte tenu des contraintes liées à la location, une réflexion est lancée pour acquérir un véhicule d'occasion.

Ce point sera à revoir lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

63/2020- emploi d'un service civique à la médiathèque

Une candidature a été enregistrée pour exercer au sein de la médiathèque. Un service civique est financé à 90 % par l'état avec un reste à charge pour l'employeur de 100-120 € par mois.

M HOLLEY constate que la médiathèque fonctionne bien avec son réseau de bénévoles et que la masse salariale est au maximum avec les emplois nécessaires au fonctionnement du pôle de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité, 2 vote Pour et 2 abstentions, se dit contre l'emploi d'un service civique à la médiathèque.

64/2020 – assujettissement du budget annexe « assainissement de Ravenoville »

A la demande de la Direction des finances Publiques et compte tenu des modalités de facturation et d'encaissement des redevances d'assainissement par la Communauté d'agglomération du Cotentin, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide que le budget annexe assainissement de Ravenoville est désormais assujetti à la TVA et ce avec effet rétroactif au 01 janvier 2020.

- dit que le code service de ce budget annexe est le 16204

- autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de l'administration fiscale une demande d'option à l'assujettissement du budget annexe « assainissement de Ravenoville » prenant effet au 01 janvier 2020
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

65/2020- Avis sur dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement

Monsieur le Maire indique que le GAEC d'Antain dont le siège social est situé au 8 rue des Croix à Carentan-les-Marais, commune déléguée de Saint-Côme-du-Mont a déposé un projet d'extension de l'atelier bovins lait ainsi que l'extension du plan d'épandage.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'enregistrement. La commune est concernée par une partie du plan d'épandage sis sur Sainte-Mère-Eglise au lieu dit « les 6 chemins ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet tel que présenté par 21 voix, 2 voix contre et 4 abstentions.

66/2020 -Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales

Afin de mettre en place la commission de contrôle des listes électorales, il est nécessaire de proposer à l'administration 5 membres du Conseil Municipal susceptibles de remplir cette fonction.

Sont proposés : Mme AUGUSTE Laurence, M. DELAHAYE Serge, M. SANIER Sébastien

Mme LEVEZIEL Christine, Mme HAMCHIN Christelle

Bilan à 3 mois

Monsieur HOLLEY après c'est trois premiers mois de mandat, propose de dresser et de faire un point sur les réalisations engagées.

- abri bus à Carquebut : il a été déplacé afin de bénéficier d'un éclairage public
- voûte de l'église de Carquebut : un diagnostic va devoir être réalisé considérant que des poussières importantes en descendent. Il indique qu'une subvention peut être obtenue pour la réalisation des travaux et qu'il serait intéressant de faire un état des lieux des différentes églises. Des devis vont être demandés dans un premier temps pour ce bien. M. HOLLEY souhaiterait que soient photographiés les objets de valeurs des églises. M. NEKRASSOFF et Mme KERVADEC indiquent avoir des photos de ceux des communes de Beuzeville au Plain et Foucarville.
- Réorganisation des services techniques : MM. OURRY et ETIENNE sont en charge des ateliers. Une réunion a été organisée avec les agents concernés avec pour objectif mutualiser le personnel et le matériel. Des notes de service ont été mises en place. Désormais, tous les mardis matin une réunion a lieu à l'atelier de Sainte Mère Église pour la répartition des tâches.
- Travaux de construction de la STEP de SAINTE MERE EGLISE : le chantier se passe bien et la nouvelle station devrait être achevée en mars 2021, suivra une phase de tests avec une mise en

service en juin 2021. Interviendra ensuite le déclassement de la station de Chef-du-Pont pour pouvoir la proposer à la vente aux industriels laitiers.

- travaux en partie privée à Chef du Pont : les travaux de mise en séparatif des réseaux en domaine privé devraient être achevés pour fin décembre 2020,
- traitement des boues : à cause du COVID-19 les boues issues de la station d'épuration sont transportées vers Carentan pour traitement. La commune va bénéficier de l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau. A prévoir la reconduction de ce traitement au vu de l'évolution de la pandémie.
- Est proposé de réaliser un inventaire des terrains constructibles communaux car nous recevons des demandes sur Sainte-Mère-Eglise historique.
- Saint-Méen : VRD services travaille sur le projet d'aménagement autour de la fontaine Saint Méén avec notamment son aire de jeux. Un contact a été pris avec la directrice de l'EHPAD pour placer cette aire près de ses locaux afin de créer une animation pour les résidents mais aussi de l'éloigner du point d'eau, la fontaine St Méén.
- La parole est donnée à M. NEKRASSOFF qui fait un point élogieux sur le marché estival de Ravenoville. Ce marché qui a été mis en place à compter du 19 juillet a reçu un accueil très favorable auprès des habitants et des estivants. La fréquentation a été importante avec également la présence des vacanciers des deux campings. 27 commerçants y ont participé et qui vont être amenés à payer un droit de marché. Pour 2021, M. NEKRASSOFF précise avoir conclu avec les commerçants, un paiement au mois et à l'avance. La commission demande qu'il soit prévu pour 2021, impérativement un point d'eau et un tableau électrique, de même que des panneaux amovibles pour signaler ce marché, fléchage de parkings, et la réservation de places pour les véhicules des personnes à mobilité réduite. Ce marché 2021 pourrait avoir lieu du 01 juin au 31 août. M.le maire suggère de le mettre en place après les festivités du 6 juin pour faciliter la tâche de tous. Pour conclure M. NEKRASSOFF suggère l'embauche d'un ASP (agent de sécurité) afin de ne pas contraindre la présence, tous les dimanches, du policier municipal. M. HOLLEY remercie tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement de ce marché estival.
- marais communaux : la parole est donnée à M. OURRY qui dresse un bilan d'activité des marais communaux accueillant le pâturage. Compte tenu des différentes dépenses liées notamment à la mise à disposition du personnel communal, la fourniture d'eau, l'entretien, le bilan n'est pas concluant. Aussi, il pose la question de savoir si on doit maintenir la gestion des marais communaux en l'état, soit en augmenter les droits de marais ou bien la solution la plus rentable pour la commune serait de mettre ces parcelles à la location sous forme de baux. A la question de Mme LABBEY à savoir ce quand pense les agriculteurs, M. OURRY précise qu'à priori ils seraient intéressés pour louer les parcelles. Ce point sera à revoir en Conseil Municipal.
- repas des aînés : pour cette année cela ne va pas être possible compte tenu des contraintes sanitaires aussi le CCAS a décidé de l'annuler avec regrets. Mme Valognes fait savoir que l'idée de réaliser des colis a été émise mais non retenue. Dès que la situation sera plus favorable, cela pourra être re-programmé.

- téléphonie : au regard des factures de téléphonie des contrats vont être résiliés notamment dans les mairies annexes.
- aire de co-voiturage de Fauville : un contact a été pris avec l'Agence Technique des Marais pour appuyer une demande de création officielle d'une aire de co-voiturage auprès de la DIRNO.
- ramassage des encombrants : une collecte sera assurée deux fois par an, la première pourrait avoir lieu en octobre. La date reste à déterminer.
- Manche Numérique : un devis est en cours pour que Manche Numérique accompagne la commune à la réalisation de la protection des données à caractère personnel – RGPD -
- actes de barbarie sur les chevaux : face à ce problème montant en puissance, M. le Maire invite les citoyens à être observateurs et repérer tous les véhicules inconnus, ceci afin de faire un signalement auprès de la gendarmerie.
- dates des conseils municipaux : 15 octobre – 19 novembre et 16 décembre 2020.

Questions diverses

Mme KERVADEC prend la parole pour donner lecture d'un courrier signé d'elle même de M. AUBRIL, Mme LABBEY, Mme HAMCHIN et M. OSMONT adressé à M. MORIN, président de la Région Normandie au sujet du projet « DD Land- Hommages aux Héros ». Ce courrier interpelle la REGION NORMANDIE sur ce sujet qui fait actuellement débat.

M. HOLLEY indique avoir déjà participé à des réunions à ce sujet avec la Région, musées, commerçants, élus.... Sa position personnelle n'étant pas pour le moment arrêtée.

Mme LUTIGNEAUX souhaite pour la commission « lettre d'info » disposer des photos des élus afin de réaliser un trombinoscope.

M. LEGENDRE propose que le disque de stationnement utilisé dans le bourg soit remplacé par une pastille. M. NEKRASSOFF lui indique que la commission en charge, y travaille.